

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Guadeloupe An IX Deuxième partie

Maurice Nicolas

Number 5-6, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044202ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044202ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nicolas, M. (1966). Guadeloupe An IX : deuxième partie. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (5-6), 7–15. <https://doi.org/10.7202/1044202ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

GUADELOUPE AN IX⁽¹⁾

CHAPITRE I (suite)

“Tout va très bien, citoyen ministre”

Quelle était la situation de la Guadeloupe pendant les premiers mois de l'administration du capitaine général Lacrosse ? A la vérité elle n'est pas bien brillante, ni très encourageante. Pourtant, à travers l'optique de Lacrosse, elle prend des couleurs chatoyantes ; du moins tente-t-il d'en persuader le citoyen ministre de la marine et des colonies, Forfait (2). Il n'est plus à un leurre près. A la Guadeloupe donc, « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes »... Mais... mais... mais...

Voyons plutôt.

« Quant à la situation politique de la colonie, j'ai trouvé qu'on s'y ressentait encore des tourments révolutionnaires ; l'affreux régime de 93 (c'est bien Lacrosse qui parle !) y dominait encore (au moment de son arrivée) il ne fallait pas moins qu'un délégué du Premier Consul pour y faire goûter les douceurs du Gouvernement consulaire, pour y ramener le bonheur et la vraie liberté ».

Premier mais :

« Mais faut-il que dans ce concours immense d'hommes, unis par les liens de la société, et plus encore par le désir d'un bonheur commun il se trouve quelques misérables qui essayent d'en troubler l'harmonie ? Les circonstances ont voulu que j'en écarte quelques-uns dont le nombre et les noms vous sont connus par un de mes arrêtés : ce sont ceux renvoyés en France sur « La Cornélie ». Ce qui reste ne peut être dangereux à la tranquillité de la colonie. Les mesures que j'ai prises sont si étendues, si certaines qu'au premier mouvement les malveillants sont paralysés, sont détruits ».

« Considérée sous les rapports ruraux, ajoute le capitaine général, la colonie présente l'aspect le plus florissant, la culture est parfaitement soignée, l'ordre règne sur les habitations et les ateliers ont un mouvement qui promet la récolte la plus abondante ».

(1) La première partie de cette étude est parue dans le n° 1 du *Bulletin*, p. 23-32 (1^{er} semestre de 1964).

(2) Archives nationales, Colonies, C^{7A} 55. Lettre de Lacrosse au ministre du 18 messidor An IX (7 juillet 1801).

Deuxième mais :

« Quand j'ai dit, citoyen ministre, que l'ordre régnait sur les habitations, je m'étais réservé de vous rendre compte des événements qui ont eu lieu dans la commune du Petit-Bourg. Dès nègres cultivateurs étaient accusés du crime d'empoisonnement (de bestiaux) ; on s'assure d'eux ; j'ordonne la formation d'une commission qui se transporte sur l'habitation même où le crime s'est commis et 11 individus, convaincus sont condamnés et exécutés exemplairement. Il n'en fallait pas plus pour arrêter les effrayants progrès d'un crime aussi pernicieux pour la Société ».

Troisième mais :

« Cependant je n'ai trouvé à mon arrivée ni argent, ni denrées dans les caisses, mes ressources pour faire face aux dépenses des 4 derniers mois de l'an 9 se réduisent à 800 000 Fr. Convaincu de l'insuffisance de cette somme, j'ai été obligé (d'ouvrir) chez les principaux négociants des deux villes du Port de la Liberté (*Pointe-à-Pitre*) et de la Basse-Terre un emprunt de 600.000 Fr qu'ils ont souscrit ».

Motus naturellement sur la part qu'il s'est appropriée. Lacrosse en rendra compte au ministre, bien sûr ; mais seulement par la suite. Il n'a tout de même pas eu le front d'avouer sa rapacité au moment même où il insistait sur l'indigence financière de la colonie.

« Quant au commerce, ajoute Lacrosse, il offre aux spéculateurs et aux propriétaires la perspective la plus rassurante. Les Américains, profitant du bienfait de la dernière convention entre la République et les Etats-Unis abordent, chaque jour, dans cette colonie... »

Cette fois encore Lacrosse a soin de cacher au ministre les doléances des commerçants (1).

Et ce n'est pas tout. Dans une autre lettre au ministre (2), Lacrosse couronne sa plaisanterie.

« Des avis sûrs, dit-il, m'apprennent dans ce moment que dans les îles anglaises qui nous environnent on répand le bruit qu'une insurrection des hommes de couleur et des Noirs a compromis la sûreté publique et que nous sommes ici dans un désordre et une confusion que de pareils événements entraînent toujours après eux.

Ne croyez absolument rien de tous ces rapports ; nous sommes ici dans une tranquillité profonde et la colonie continue d'être dans un état de prospérité croissante... ».

Quatrième mais :

« Voici ce qui a fait naître chez les Anglais l'idée de répandre de fausses nouvelles (3). La mort du général Béhencourt a paru à quelques malveillants devoir être l'époque d'une tentative qu'ils avaient l'intention de faire contre

(1) Voir supra : lettres de Charles Brun.

(2) 14 Fructidor An 9 (1^{er} septembre 1801). Archives nationales, Colonies, C⁷A 55.

(3) Lacrosse relate ici les faits exposés dans notre précédent article.

le gouvernement : des conscrits de la Basse-Terre étant sous les armes ont été excités à tenir des propos séditioneux ; à l'instant où cette nouvelle m'est parvenue, je me suis transporté à la Basse-Terre ; j'ai cassé la municipalité, mis la ville en état de siège et fait traduire devant un conseil militaire tous les individus présumés coupables... Il n'y a que des hommes de couleur qui aient participé à cette insurrection ; elle m'a fait supposer l'existence d'un complot dont ce mouvement n'était que le précurseur. Vingt cinq hommes de couleur ont été arrêtés... J'embarquerai tous les hommes de couleur que je croirai indispensable d'éloigner de la colonie dont je puis vous garantir la tranquillité aujourd'hui surtout que le gouvernement des consuls y est fermement établi ».

« L'esprit public s'est amadoué, poursuit Lacrosse, et je crois pouvoir compter partout sur le zèle et le patriotisme des habitants ; il m'a été d'autant moins difficile de les persuader de la justice et de la sagesse des principes qui dirigent le gouvernement consulaire qu'aucun d'eux n'ignore les exploits de Bonaparte, les titres glorieux qui l'ont élevé à la première magistrature, le bien qu'il y a opéré et les hautes destinées qu'il réserve à la France... » (1).

Ainsi la colonie est on ne peut plus tranquille... mais une cinquantaine d'hommes de couleur sont arrêtés, condamnés, déportés pour atteinte à la sûreté intérieure de la colonie ; tout est d'un calme parfait... mais des conscrits s'insurgent et l'insurrection (de l'aveu même de Lacrosse) annonce un complot plus important, et des travailleurs empoisonnent une quantité de bestiaux. La colonie est prospère... mais les caisses sont quasiment vides !

Certes on ne peut nier la puissance que le prestige de Bonaparte exerçait alors sur les esprits ; on ne peut nier l'espoir qui s'était dessiné à l'horizon d'un ordre nouveau ; on ne peut nier la flambée de patriotisme qui s'exhalait des âmes de nos populations ; on ne peut nier le culte que lui vouaient les soldats blancs ou de couleur qui avaient, en Europe, marché sur ses pas triomphants, ou suivi de loin son incroyable épopée. Tout cela était sensible aux troupes qui servaient à la Guadeloupe, ces troupes dont les officiers étaient, pour les deux tiers des hommes de couleur : Pélage, Delgrès, Paleme, Codou, Ignace, Massoteau, et tant d'autres qui, bientôt, tisseront la toile de cette Histoire. Tout cela ne laissait pas indifférente une population que les exploits ont toujours exaltée.

Mais le peuple n'a jamais vécu que de gloire. Et ce peuple attendait, dans le petit univers des Antilles, autre chose encore : la liberté, l'égalité, la fraternité. Il se souciait peu de l'anachronisme du triptyque. Il souhaitait la justice, aspirait au repos, espérait la concorde. Il voulait vivre, enfin, heureux.

Bien sûr, la route était chaotique. Réconcilier les partis, concilier les intérêts des différentes classes sociales, apaiser les rancœurs, fondre les rancunes, établir l'ordre, organiser le travail, instituer une justice digne en un temps où le peuple entier, les nerfs à fleur de peau, voyait dans un vertige le précipice ouvert à ses pieds : voilà bien de quoi exercer la patience, la finesse, la compréhension. Qualités dont Lacrosse ne possédait pas même une caricature.

(1) Lettre du 18 Messidor An IX, au ministre.

Les émigrés, rappelés par le gouvernement, venaient de rentrer. Leurs propriétés mises en fermage pendant la Révolution étaient occupées ; il fallait bien leur procurer les moyens de récupérer leurs biens puisque — à tort ou à raison, peu importe — ils devaient, à nouveau, faire partie de la communauté. Pour réaliser cette grande œuvre, il convenait d'user de beaucoup de tact. Lacrosse en était démuné. Il fallait aussi — disons-le — de la fermeté. Lacrosse ne savait manier que la brutalité. On cherchait un médiateur ; on ne trouva que Lacrosse, autant dire un creuset de discorde ! le fiasco était inévitable. Le ver était déjà dans le germe.

Bref, tout ne va pas très bien. Et Lacrosse le sait dans les recoins de sa conscience.

Car le peuple, bien vite, a perdu ses illusions. C'est grave.

CHAPITRE II

VENDÉMAIRE

Cahin-caha Vendémiaire s'achevait ; Vendémiaire, mois des vendanges. Qui pouvait se douter que seraient si funestes, les vendanges, si amers les raisins ?

Les événements vont se précipiter avec la vitesse du cyclone, avec toute sa violence aussi.

Les documents abondent qui en relatent les péripéties et bien naturellement, ils diffèrent sensiblement entre eux. Pour en dégager le sens exact, il est nécessaire de les analyser à tour de rôle, de relire en quelque sorte les « dépositions », de refaire l'instruction de l'affaire.

Voici d'abord la relation faite par Pélage lui-même (1). Bien sûr, c'est un plaidoyer *pro domo*, mais il est — dans cette partie du moins — conforme à la réalité.

« Le 29 vendémiaire (2) (21 Octobre 1801) entre 8 heures et 9 heures du matin le chef d'état major Souliers me fit prier par 2 officiers ses adjoints, de passer un instant chez lui (3). Je demandai s'il était nécessaire que je m'habillasse, ceux-ci me répondirent que non et de venir seulement de suite avec eux. Je les suivis tel que j'étais, c'est-à-dire vêtu d'une simple redingote. Je montai au Cabinet du citoyen Souliers : je le trouvai avec le commissaire du Gouvernement et le Commissaire Général de police. Ils me parurent tous trois fortement agités. Ils me confièrent qu'ils venaient de découvrir un complot tramé contre le Capitaine Général qui était toujours alors à la Basse-Terre. Je fus extrêmement surpris et devais l'être d'autant plus que, comme j'ai dit... et ainsi qu'ils l'avaient attesté eux-mêmes par leur courrier de la veille, tout jouissait de la plus parfaite tranquillité dans toute l'étendue de l'arrondissement. Ils ajoutèrent à cette confiance qu'ils avaient déjà fait arrêter le citoyen Gédéon et plusieurs autres officiers, et qu'il ne devait plus rester à arrêter dans le moment que le citoyen Ignace qui ne tarderait pas à l'être d'après les ordres qu'ils avaient donnés en conséquence. Pendant ce temps là le commissaire du Gouvernement se met à écrire et je m'aperçois qu'il tient une liste... Nous raisonnions ensemble de tout cela lorsque tout-à-coup j'entends dans la rue le cri répété : « Aux armes ! au feu ! aux Anglais ! » Je regarde à la fenêtre et je vois tout le monde courir en désordre. Je reviens au citoyen Souliers et lui demande avec vivacité quel est ce mouvement. Je prends ma canne et mon chapeau et en ma qualité de commandant de l'arrondissement je cours pour aller connaître ce qui se passe et prendre des mesures. Comme je me presse à l'escalier, le citoyen Souliers m'arrête et me déclare que je suis son prisonnier. Je dois être sans

(1) Archives nationales, Colonies, C^{7A} 56. Révolte de Pélage.

(2) Le mois « républicain » comprenait 30 jours divisés en 3 décades, c'est-à-dire 10 jours. Chaque décade, un jour de repos était accordé. Le 29 vendémiaire était jour de repos.

(3) La scène se passe au Port-de-la-Liberté (Pointe-à-Pitre).

doute étrangement surpris et ma première question est pour lui demander pourquoi il m'arrête et en vertu de quels ordres. Il balbutie et me répond que c'est par son ordre. Mille idées alors s'emparèrent subitement de mon esprit. Mais la première est l'honneur et le devoir. Je veux forcer le passage et cet officier, mon subordonné en grade, qui veut agir arbitrairement et sans ordre du Général en chef tire son sabre et m'en présente vivement la pointe contre l'estomac. J'écarte de la main cette arme qui me blesse légèrement et je me jette aussitôt dans les escaliers. Il m'en allonge alors un coup qui porta sur la rampe et qui me pourfendait du haut en bas s'il m'eût atteint. Cette violence, en effet, lors que j'étais sûr de mon innocence, de mes principes et de ma conduite commença à me faire croire à un complot mais d'une autre espèce. Je suis dans la rue et bientôt convaincu de l'alarme publique. Je vole au fort la Victoire où je trouve plus de la moitié des troupes de la garnison déjà sous les armes. Je harangue fortement ces troupes, on me crie confusément qu'on voulait arrêter tous les officiers, que parmi ceux-ci les citoyens Ignace et Gédéon s'étaient sauvés, et que les soldats indignés, ne les croyant pas coupables, leur avaient prêté secours et avaient arrêté leurs arrestateurs. Je n'ai que le temps de faire déposer les armes et de rappeler à l'ordre. Des citoyens effarés de la ville viennent me dire que tout est à feu et à sang ; qu'un officier d'état major Descars, avait couru les rues à cheval le sabre nu, avait culbuté plusieurs grenadiers et menacé de tout saccager ; qu'aucun chef ne se montrait, que tout le monde paraissait avoir perdu la tête, et qu'au milieu des rapports contradictoires on ne savait ce que c'était ni ce qu'on voulait.

Je me revêts de mon uniforme, je saute sur un cheval et je descends en ville. J'aperçois dans la rue de la Révolution une compagnie de chasseurs de ligne déjà en bataille, l'arme apprêtée et s'ébranlant pour tomber sur un détachement de la garde nationale soutenu par quelques dragons bourgeois également en bataille sur le pavé de la maison occupée par le citoyen Souliers. Celui-ci se glissait le long du mur et cherchait à pénétrer dans la maison voisine, chez le citoyen Lombard. Je mets le sabre à la main : je relève les fusils des chasseurs et, ne pouvant faire mieux dans le moment, je cours au citoyen Souliers en lui disant qu'il est en sûreté et de se rendre avec moi au fort. Je l'y laisse à l'abri de lui-même et de tous dangers, et je retourne en ville prendre d'autres mesures qui rappellent peu à peu le calme, l'ordre et la tranquillité.

Bientôt l'évènement est connu. L'indignation égale l'irritation de tous. Les négociants viennent me trouver, et ayant eu le temps de me connaître et d'apprécier mes sentiments, depuis près d'un an que j'avais l'honneur de commander cet arrondissement ils me pressent de continuer à être leur sauveur. Je fais battre un rappel général, et ramène toutes les troupes au fort, je les y consigne, et reste moi-même au milieu d'elles pour les contenir. Il est trois heures de l'après midi, je fais passer une circulaire pour convoquer à la municipalité une assemblée de tous les propriétaires de la ville. A cinq heures, je me rends à cette assemblée qui prit une délibération ».

Deuxième version : Celle d'un nommé Saint-Pierre, commissaire du Gouvernement. Elle est contenue dans une lettre adressée au ministre de la marine et des colonies le 1^{er} nivôse an X (1) (22 Décembre 1801).

(1) Archives nationales, Colonies, C^{7A} 56.

« Le mouvement qui s'est manifesté au Port Liberté le 29 vendémiaire dernier et qui a plongé la colonie dans l'état convulsif qui l'agite encore est l'effet du complot le plus réfléchi, le plus noir et le mieux ourdi qui ait jamais existé...

Le 29 vendémiaire passé, au moment où le capitaine général assisté d'un conseil de colons venait de terminer l'œuvre importante d'une organisation si nécessaire à nos localités, le citoyen Pélage, homme de couleur de la Martinique commandant de l'arrondissement de la Grande-Terre, fut dénoncé par les citoyens Augier et le Cono, officiers l'un et l'autre, par devant le commissaire du Gouvernement et celui de police pour avoir cherché à séduire les soldats. L'accusation était grave et exigeait des mesures promptes et énergiques. Ces magistrats inaudirent le prévenu. Il se rendit à leurs ordres suivi de quelques grenadiers qu'il s'était affidés. L'interrogatoire fut pressant, les réponses fières et telles qu'on peut les attendre d'un chef de parti. Il en est résulté contre le citoyen Pélage de nouveaux soupçons ; son arrestation est ordonnée et le citoyen Souliers, chef de l'état-major lui mettant la pointe de son sabre sur la poitrine, lui déclare qu'il est son prisonnier ; mais le citoyen Pélage détournant le fer s'élançant dans la rue et crie à tue tête : « A moi Soldats, à moi, on veut arrêter votre commandant innocent. Le souffrirez-vous ? ». A ces mots le peuple accourt en foule, les soldats s'attroupent de toutes parts. Il les pérore avec une éloquence préparée, et quand, ayant fait passer dans leurs âmes son enthousiasme, il les voit prêts à tout comprendre, il fait arrêter ceux au pouvoir desquels il était la minute auparavant. Du même pas il vole aux forteresses. S'en rendre maître, se faire reconnaître pour commandant en chef de l'armée de la Guadeloupe et dépendances est aussi prompt que l'éclair. Pour cimenter son usurpation d'une ombre de légalité il convoque en la Maison commune une assemblée générale des habitants de la ville. Mais, ô sujet éternel de honte et d'étonnement, parmi tous ceux qui la composent aucune voix ne se fait entendre en faveur de l'autorité légitime et de celui que la loi en a rendu le dépositaire. Que dis-je, l'usurpation y trouve de nombreux partisans et l'usurpateur de chauds panégyristes. Ah ! si leurs esprits n'eussent pas été fascinés par une inconcevable ophtalmie... n'auraient-ils pas senti le danger de cette insurrection et la nécessité de se rallier autour de l'autorité légitime pour la fortifier de tous les moyens de résistance contre les efforts de l'anarchie.

Trois citoyens notables sont choisis au scrutin pour partager les soins du nouveau Gouvernement et le travail de la correspondance avec le chef de la rébellion, sur la tête duquel sont ainsi accumulés les pouvoirs civils et militaires ».

De cette seconde version il ressort deux faits importants : d'abord les événements du 29 vendémiaire ne sont pas l'effet de la conjoncture, autrement dit l'arrestation de Gédéon et celle — avortée — d'Ignace et de Pélage ne constituent qu'un incident « accessoire », un prétexte qui n'auraient rien changé au complot concerté bien avant. Ensuite l'auteur du mémoire désigne Pélage comme l'un des promoteurs de ce complot. Il montre Pélage excitant la foule et les soldats, ce qui est manifestement faux. L'attitude que Pélage aura dans les heures qui vont suivre infirme ces allégations.

Que fera Pélage, en effet ? Le voici donc à la municipalité où il a convoqué les habitants notables de Pointre-à-Pitre. Il est 5 heures du

soir. Quand ils sont rassemblés, Pélage relate brièvement les événements dont il fut le témoin et l'acteur, fait l'exposé de la situation ; puis il propose de nommer trois personnes « pour concourir et correspondre de concert avec lui, tant auprès du capitaine général, qu'auprès des autorités constituées de la Grande Terre et de la Guadeloupe, afin de prendre les mesures pour éviter désormais les sujets qui pourraient troubler le bon ordre dans la colonie » (1).

Les citoyens, par voie de scrutin, désignent : Delort, Danois, Frasans et Pénicaud, secrétaire (2).

Un procès-verbal de la séance est rédigé et approuvé par les 236 personnes présentes. Deux cent trente six personnes de toutes les classes sociales. C'est un fait indiscutable, admis d'ailleurs par Saint-Pierre lui-même dans son mémoire.

Il est dix heures du soir lorsque Pélage lance sa première proclamation (3). Elle vaut d'être transcrite ici dans son intégralité :

Magloire Pélage, chef de Brigade, commandant l'arrondissement de la Grande Terre ;

AUX CITOYENS DE LA GUADELOUPE

Citoyens,

Des arrestations multipliées, faites depuis quatre mois et qui se renouvoient aujourd'hui, ont occasionné au Port de Liberté un mouvement, et des mesures nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique. Vous en avez été instruits, et vous avez peut-être eu des craintes.

Rassurez-vous, Citoyens. Si les chefs chargés d'exécuter des ordres injustes, surpris à la religion du Capitaine Général, ont été mis en arrestation, j'ai pris aussitôt les précautions que la prudence m'a suggérées pour que l'ordre ne fût pas troublé.

Ayez tous confiance en mes bonnes intentions ; et dans les dispositions

(1) Mémoire pour le Général Pélage. T. II. Pièce justificative n° 2.

(2) Voici quelques indications sur ces « commissaires civils provisoires ». Elles sont extraites d'une liste commentée des « hommes qui ont le plus marqué dans la Révolution du 29 Vendémiaire » (Archives nationales, Colonies, C^{TA} 55. Mémoires et renseignements divers). Nous les donnons tels quels.

— *Delort* : blanc, européen, médecin, riche, de l'esprit, considéré jusqu'au moment de la rébellion, marié, âgé de 45 ans.

— *Pénicaud* : blanc, notaire, âgé de 50 ans, célibataire, riche propriétaire, considéré jusqu'au moment de la rébellion.

— *Danois* : mulâtre, négociant, officier municipal avant la journée du 29. A dit que le gouvernement pouvait se dispenser d'envoyer des agents à la Guadeloupe, que la colonie se régirait bien elle-même. Marié à une mulâtresse. Riche en portefeuille et magasins, point de propriétés, 40 ans. C'est un coquin sans esprit.

— *Frasans* : blanc, homme de loi, déporté en fructidor pour ses gazettes, 38 ans environ, on le croit Normand, n'avait point marqué.

(3) Mémoire pour le Général Pélage. T. II. Pièce justificative n° 1.

de la force armée à mes ordres Protection vous est assurée pour vos personnes, vos familles et vos propriétés.

Et vous, qui, récemment rentrés dans la colonie, êtes encore incertains sur le sort qui vous y attend, soyez aussi sans inquiétude : vous n'aurez pas lieu de vous repentir d'avoir cédé au mouvement si naturel qui vous rappeloit dans vos foyers.

Magistrats, officiers publics et employés, restez à vos postes ; continuez vos fonctions et redoublez de zèle dans leur exercice ; vous serez secondés de tous mes moyens. A cet effet, des ordres sont donnés pour qu'il soit exercé par la police et par la force armée, une surveillance sur laquelle vous pouvez compter.

Je viens de convoquer une assemblée des plus notables habitants de cette ville pour m'entourer de leurs conseils. Trois d'entre eux ont été nommés pour travailler de concert avec moi, à dissiper auprès du Capitaine général les préventions funestes qui lui ont été inspirées ; ce choix s'est fixé sur les citoyens Delort, Danois et Frasans. Le citoyen Pénicaut leur est adjoint en qualité de secrétaire. Je rendrai public au premier instant, par la voie de l'impression, le procès-verbal de cette assemblée.

Si les circonstances ont forcé de mettre embargo sur les bâtiments qui se trouvent dans ce port, ce n'est qu'une mesure momentanée qui ne doit alarmer ni les négociants ni les capitaines étrangers, et qui cessera le plutôt (sic) possible.

Fait au Port de la Liberté, le 29 vendémiaire an 10 de la République Française, à dix heures du soir.

Signé : PELAGE »

On remarquera que Pélage, contrairement à ce que prétend Saint-Pierre n'excite pas l'assemblée contre Lacrosse : il déclare même que « les ordres injustes » ont été « surpris à la religion du capitaine général », à seule fin de procurer à ce dernier de larges circonstances atténuantes dans l'esprit des victimes et de leurs amis. Mieux, le triumvirat a été nommé « pour travailler à dissiper auprès du capitaine général les préventions funestes qui lui ont été inspirées ». Paroles apaisantes, pleines de sagesse et de modération.

A ce moment, Lacrosse n'est pas déchu de son autorité qui demeure entière, les Commissaires provisoires, porte-parole de toutes les classes de la population de Pointe-à-Pitre, ne sont investis que de la mission de maintenir le calme en attendant l'arrivée dans la ville du chef de la colonie, abusé par de fausses informations, du moins le croient-ils.

La journée du 29 vendémiaire est terminée. Dans l'opinion générale ce jour de turbulence n'était en somme qu'un jour de malentendu qui s'achevait sur l'espérance d'un lendemain plus serein.

On n'avait pas encore deviné tout ce dont Lacrosse était capable...

(à suivre)

Maurice NICOLAS